

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTE DU MAIRE

2024

04

062

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Nos Réf. : PC/EJ/CR.

VU la délibération en date du 10 JUILLET 2020, par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T a donné délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Domaine : 3.
Domaine et patrimoine.

VU l'arrêté n°2023-06-074 en date du 20 JUIN 2023 par lequel la commune a conclu un contrat de bail avec Mme Cassandra DIETRICH & M. Alexandre PEZZUCHI.

Sous domaine : 3-3
Location.

OBJET :
Location d'un appartement 25
Rue de l'école Bail Commune /
Mme Cassandra DIETRICH &
M. Alexandre PEZZUCHI :
AVENANT N°1.

CONSIDERANT la demande formulée par Mme Cassandra DIETRICH en date du 10 avril 2024, de rompre le contrat qui la lie à M. Alexandre PEZZUCHI.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la rédaction d'un avenant n°1.

DATE

29/04/2024

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

- 3 MAI 2024

ARRÊTE

- ARTICLE 1** : L'article est rédigé comme suit :
Modification du titulaire : Il est donné à bail à M. Alexandre PEZZUCHI, un appartement sis au 1er étage de l'immeuble référencé au cadastre section BC, n° 20, au lieu-dit "Hameau de Laval", d'une superficie habitable de 87,83 m².
- ARTICLE 2** : Les autres articles restent inchangés.
- ARTICLE 3** : La recette sera imputée en section de fonctionnement du Budget Primitif 2024, et suivants.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.
- ARTICLE 5** : M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 29 avril 2024.

Le Maire,
Pierre CASTEL.



2024-04-062**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-05-03T10-50-37.00 (MI252774083)**Identifiant unique de l'acte :**

011-200059418-20240503-2024-04-062-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Location d'un appartement 25 Rue de l'école Bail Commune
/ Mme Cassandra DIETRICH et M. Alexandre PEZZIUCHI
: AVENANT N.1.**Date de décision :** May 3, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations**Identifiant unique de l'acte****antérieur :****Acte :** 2024 04 062.PDF**Préparé**

Date 03/05/24 à 10:50

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 03/05/24 à 10:50

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 03/05/24 à 10:55